

Taux de chômage faible pour les diplômés de master en 2014

Le taux de chômage des diplômés de master en 2014 à l'UPEM est exceptionnellement bas, ce qui s'explique par la bonne insertion des étudiants ayant suivi leurs études en apprentissage. En effet, ils s'insèrent dans des secteurs à fort besoin de main d'œuvre qualifiée, et où les emplois sont bien rémunérés.

Faible taux de chômage 30 mois après le diplôme

A l'issue de l'année universitaire 2013-2014, 1 234 étudiants ont été diplômés d'un master¹ en formation initiale. Trente mois après l'obtention du master, 83 % des diplômés sont en emploi, 7 % en recherche un, 9 % sont en études et quelques étudiants (1 %) sont inactifs. Le taux de chômage est de 7 % : un record de faiblesse jamais atteint sur les cinq dernières promotions de diplômés. Il était de 10 % pour les diplômés 2013. Au niveau national, le taux de chômage des 15-29 ans titulaires d'un diplôme supérieur à bac + 2 est stable et supérieur à celui des diplômés de l'UPEM (11 %)². Un des facteurs explicatifs peut-être d'ordre structurel. En effet, la part des apprentis en master est en hausse de 3 points par rapport aux diplômés 2013. Or les apprentis ont un taux de chômage particulièrement bas (5 % contre 10 % pour les autres). Aussi, cet effet de structure impacte les taux de chômage par domaine de formation. Ainsi, la part importante d'apprentis parmi les diplômés issus du domaine Droit, économie, gestion (65 %) explique en partie le faible taux de chômage pour l'ensemble du domaine (5 %). Alors qu'à l'inverse, le taux de chômage plus élevé en Sciences humaines et sociales (12 %) est lié à une moindre part d'apprentis dans le domaine (38 %).

Trente mois après le master, la grande majorité des diplômés occupent des emplois stables : près de huit sur dix exercent des emplois à durée indéterminée et relèvent, pour une même proportion, de la PCS des cadres selon la nomenclature de l'INSEE. La plupart travaille à temps complet (98 %). Les diplômés exercent majoritairement leur emploi en Ile-de-France (77 %), toutefois, 17 % travaillent en province et 6 % à l'étranger. Les diplômés internationaux exercent plus fréquemment à l'étranger que les autres (15 % contre 4 %) et les diplômés qui ont obtenu leur bac en province sont les plus nombreux à y exercer leur emploi (39 % contre 7 %). Trente mois après l'obtention de leur master, les diplômés perçoivent en moyenne un salaire net mensuel de 2 265 euros.

Meilleur accès à l'emploi pour les apprentis

En moyenne, les diplômés de master ont accédé à leur premier emploi en un peu plus de 4 mois, qu'ils aient été apprentis ou inscrits dans le cadre de la formation initiale classique pendant leur deuxième année de master. Les apprentis et les diplômés ayant réalisé un stage ont été recrutés dans la même mesure par leur structure d'accueil, soit un tiers d'entre eux. Et logiquement, l'accès à l'emploi est plus rapide pour ces diplômés qui ont bénéficié de ce réseau : 1,9 mois contre 5,7 mois en moyenne pour ceux qui n'ont pas été recrutés dans la structure de leur stage ou apprentissage.

De façon générale, les apprentis pendant le master s'insèrent dans de meilleures conditions que les étudiants en formation initiale classique, même quand ceux-ci ont réalisé un stage en deuxième année de master : ils accèdent à des emplois plus souvent stables (63 % contre 55 %) et plus qualifiés (77 % relèvent de la PCS des cadres contre 59 %). Ils occupent davantage des emplois à temps plein (98 % contre 87 %) et sont en moyenne mieux rémunérés à l'embauche (1 903 euros contre 1 708 euros).

¹ Hors master MEEF (cf méthodologie).

² Enquête emploi 2014 et 2015, INSEE.

En décembre 2015, un peu plus d'un an après l'obtention du master, les apprentis sont moins souvent au chômage que les autres (9 % contre 18 %). Et finalement, ces derniers sont à la fois plus souvent en emploi en décembre 2015 et en décembre 2016 que les diplômés de formation initiale classique (82 % contre 67 %).

Trente mois après le diplôme, les apprentis conservent l'avantage d'une situation plus favorable et les écarts s'accroissent. Ils sont moins souvent au chômage (5 % contre 10 %) et leurs conditions d'emploi restent plus confortables. Plus fréquemment sur des emplois stables (+ 10 points), les apprentis exercent des fonctions relevant plus souvent de la PCS des cadres (+ 12 points). De plus, leur salaire net mensuel reste supérieur (+ 264 euros). En effet, au moment de l'enquête, les diplômés de formation initiale classique travaillent deux fois plus souvent que les apprentis dans le secteur public (21 % contre 9 %), secteur moins bien rémunérateur.

Accès à l'emploi selon l'expérience en 2^{ème} année de master

	Apprentis	Formation initiale classique		Ensemble des diplômés
		Ensemble	Dont ayant réalisé un stage	
Premier emploi				
Temps d'accès (en mois)	4,2	4,5	4,5	4,3
% Emploi stable	63 %	55 %	57 %	60 %
% PCS cadres	77 %	59 %	59 %	69 %
% Temps plein	98 %	87 %	89 %	94 %
Salaire à l'embauche*	1 903 €	1 705 €	1 708 €	1 828€
Situation à 12 mois				
Taux de chômage	9 %	18 %	18 %	13 %
Situation à 30 mois				
Taux de chômage	5 %	10 %	10%	7 %
% Emploi stable	83 %	73 %	75 %	79 %
% PCS cadres	84 %	72 %	73 %	79 %
% Temps plein	100 %	95 %	95 %	98 %
Salaire à 30 mois*	2 367 €	2 103 €	2 109 €	2 265 €

* Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2014 de master, UPEM, 2017

Les diplômés de master issus des domaines Sciences, technologies, santé et Droit, économie, gestion cumulent les conditions d'emploi les plus favorables : très majoritairement signataires d'un contrat stable (85 %) ils travaillent quasiment tous à temps complet (99 %) et perçoivent les plus hauts salaires (plus de 2 300 euros en moyenne). Néanmoins, les diplômés scientifiques se démarquent des seconds en occupant plus fréquemment des emplois relevant de la PCS des cadres (93 % contre 78 %). Trente mois après l'obtention de leur diplôme, les étudiants diplômés de Sciences humaines et sociales et d'Arts, lettres et langues présentent des situations moins aisées que les autres : un tiers d'entre eux n'occupe pas un emploi stable et les temps partiels sont moins rares (3 % en Arts, lettres et langues, 7 % en Sciences humaines et sociales). De plus, moins d'un diplômé sur deux d'Arts, lettres et langues occupe un emploi relevant de la PCS des cadres.

Généralisation de l'expérience professionnelle pendant la deuxième année de master

Au fil des promotions de diplômés, de plus en plus d'étudiants jouissent d'une expérience professionnelle pendant leur deuxième année de master. Ceci s'inscrit dans un contexte plus large de professionnalisation des formations particulièrement marquée à l'UPEM : d'une part, la proportion d'apprentis en master croît d'année en année (29 % parmi les diplômés 2010 contre 45 % parmi les diplômés 2014) et d'autre part, les étudiants inscrits en formation initiale classique réalisent plus fréquemment des stages en cours d'année (78 % pour les diplômés 2010 contre 94 % pour les diplômés 2014).

En définitive, la quasi-totalité (97 %) des diplômés 2014 ont eu une expérience professionnelle pendant leur dernière année de master : en tant qu'apprenti (52 %) ou stagiaire (45 %). Seuls 34 diplômés n'ont pas eu d'expérience professionnelle en master, soit 3 % des diplômés.

Des secteurs de recrutement distincts expliquent l'insertion différenciée

Les diplômés de Sciences, technologies, santé travaillent très souvent dans le secteur privé (87 % contre 72 %). Leur emploi relève plus que les autres des secteurs des activités spécialisées scientifiques, techniques, (27 % contre 16 %), mais aussi de l'information et de la communication (26 % contre 13 %). Or, ces secteurs sont en besoin de main d'œuvre³ et souvent plus rémunérateurs que la fonction publique ou encore le milieu associatif. A l'inverse, les diplômés de Sciences humaines et sociales sont sur-représentés dans la fonction publique (21 % contre 9 %). Et dans ce secteur, la stabilité de l'emploi - le plus souvent le fonctionnariat - est conditionnée par la réussite à un concours. Le domaine Arts, lettres et langues accueille peu d'étudiants (83) et regroupe deux mentions de master (hors MEEF) : Langues et cultures étrangères et Lettres et arts. Rassemblés dans un même domaine, les diplômés présentent pourtant des situations hétérogènes. Aussi, les conditions les moins favorables concernent surtout les diplômés de master Lettres et arts : peu d'emplois stables (44 %), moins souvent qualifiés (32 % d'emplois relevant de la PCS cadres) et plus d'exercice à temps partiel (7 %). Toutefois, les diplômés de master Lettres et arts ont plus souvent créé leur activité que les autres (21 % contre 2 % en moyenne), par conséquent ils ont moins souvent signé des contrats à durée indéterminée. C'est par exemple le cas des producteurs, éditeurs, webmaster...des emplois auxquels conduisent directement ces formations. Quant à eux, les diplômés des masters Langues et cultures étrangères occupent moins souvent que les autres des emplois relevant de la PCS des cadres (53 %), toutefois, leurs emplois sont stables dans la même mesure que les diplômés de Sciences, technologies, santé et Droit, économie, gestion (85 %).

Situation 30 mois après le master selon le domaine de formation

	Arts, lettres, langues	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé	Ensemble
Taux de chômage	10	5	12	7	7
% Emplois à durée indéterminée	67	84	65	85	79
% Non salarié	9	2	4	1	2
% PCS cadres	44	78	75	93	79
% PCS professions intermédiaires	45	17	17	6	16
% Temps plein	97	99	93	99	98
Salaire à 30 mois*	2 040 €	2 363 €	1 958 €	2 384 €	2 265 €

* Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2014 de master, UPEM, 2017

Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de master en formation initiale de l'UPEM en 2014. Les diplômés inscrits sous le régime de la formation continue pendant leur deuxième année de master ont un parcours professionnel relevant plutôt de l'évolution de carrière et ont par conséquent été retirés de l'étude. Compte tenu de leurs particularités, les diplômés des masters MEEF ont, pour leur part, été retirés de l'analyse. En effet, ces diplômés ne sont pas confrontés aux mêmes problématiques d'insertion que les autres puisque tous étaient stagiaires de la fonction publique pendant leur deuxième année de master, et la grande majorité a été titularisée dès l'obtention du diplôme.

Parmi les 1 234 diplômés de formation initiale hors master MEEF:

- Le parcours de 26 étudiants (soit 2 % des diplômés) a pu être reconstitué à partir des informations contenues dans les bases de données administratives et pédagogiques (Apogée) de l'UPEM et de la COMUE Paris-Est : 17 étudiants se sont inscrits trois années consécutives et 9 étudiants ont obtenu un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master après l'obtention de leur master à l'UPEM en 2014.

- 1 054 étudiants ont été contactés entre janvier et février 2017 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur master et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2016 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du master). 776 personnes ont participé à l'enquête : 87 % par téléphone et 13 % en ligne. Au total, le taux de réponse à l'enquête s'élève à 72 %. Les diplômés de nationalité étrangère ont moins souvent répondu à l'enquête que les autres. Les statistiques ont donc été redressées afin qu'elles soient représentatives de l'ensemble des diplômés.

Au total, le parcours de 74 % des diplômés de master a pu être retracé.

Les indicateurs d'insertion portent sur les diplômés n'ayant pas validé de diplômes de niveau équivalent ou supérieur après l'obtention de leur master à l'UPEM en 2014. Or, 8 % des diplômés ont validé un second titre de niveau I : pour ces diplômés, nous faisons l'hypothèse que leur insertion est liée à l'obtention de ce dernier diplôme.

³ Enquête Besoins en main-d'œuvre 2013-2016, Pôle emploi, Evolution entre 2013 et 2016 du nombre de projets de recrutement par secteurs regroupés.

Amélioration des conditions d'emplois

Le taux de chômage de l'ensemble des diplômés baisse fortement entre 18 mois et 30 mois après l'obtention du master (-6 points). De plus, les conditions d'emplois s'améliorent : les emplois gagnent en stabilité (+19 points) et en niveau de qualification (+10 points). Les salaires sont également plus élevés, avec une hausse de plus de 400 euros depuis l'embauche sur le premier emploi.

Caractéristiques des emplois au moment de l'enquête selon le nombre d'emploi occupé

	Un seul emploi (57%)	Plusieurs emplois (43%)
% Emploi stable	84 %	73 %
% Emploi précaire	4 %	8 %
% PCS cadres	81 %	77 %
% Temps partiel	2 %	2 %
Salaire embauche*	1 897 €	1 752 €
Salaire à 30 mois*	2 339 €	2 174 €

* Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2014 de master, UPEM, 2017

L'évolution positive des conditions d'emploi concerne tous les diplômés, bien qu'elle soit encore plus forte pour les apprentis. En effet, pour ces derniers, la hausse est particulièrement marquée sur la part d'emploi à durée indéterminée (+20 points) et sur les salaires (+464 euros). Pour leur part, les diplômés de formation initiale ont à la fois évolué sur des emplois plus stables (+18 points) et plus souvent relevant de la PCS des cadres (+13 points). Leur salaire s'en retrouve aussi plus élevé : +398 euros.

Néanmoins, cette évolution positive des carrières n'est pas suffisante pour que les diplômés ayant connu plusieurs emplois atteignent des conditions d'embauche aussi favorables que les diplômés n'ayant occupé qu'un seul emploi depuis l'obtention de leur master. En effet, les diplômés qui occupent le même emploi depuis le diplôme bénéficient d'emplois plus stables (84 % contre 73 %) et relevant davantage de la PCS des cadres (81 % contre 77 %). Au final, seuls 4 % d'entre eux connaissent des situations précaires⁴ (contre 8 %). Et en moyenne, ces diplômés perçoivent un salaire net mensuel supérieur de 165 euros.

15 % poursuivent des études

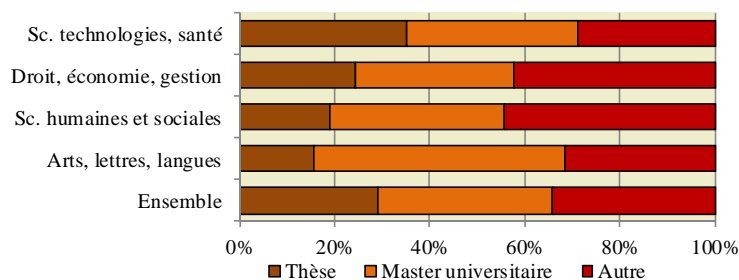
L'année suivant l'obtention de leur master, 15 % des diplômés se sont inscrits dans une formation. De plus, 6 % des diplômés ont repris leurs études une à deux années après l'obtention du master, portant à 22 % la part des diplômés qui ont choisi de prolonger leur cursus. Quand ils poursuivent des études, 37 % s'inscrivent en master, 29 % s'orientent en thèse, 8 % en mastère spécialisé et 26 % choisissent d'autres formations : un Diplôme d'Université, une formation d'école spécialisée, etc. Parmi les poursuivants en thèse, 65 % s'inscrivent à la COMUE Paris-Est. Et quand ils se réinscrivent en master universitaire, 63 % restent à l'UPEM. Près des deux tiers des poursuivants en master universitaire et mastère spécialisé valident leur année de formation.

Parmi les diplômés de Sciences, technologies, santé, 29 % poursuivent des études après le master : c'est six fois plus que les diplômés de Droit, économie, gestion (5 %), presque trois fois plus que les diplômés d'Arts, lettres et langues (11 %) et près de deux fois plus que les diplômés de Sciences humaines et sociales (16 %).

Les diplômés de Sciences, technologies, santé se démarquent aussi par leur forte poursuite en thèse : c'est le cas de 35 % d'entre eux contre 20 % en moyenne des autres poursuivants. Les diplômés d'Arts, lettres et langues se réinscrivent majoritairement en master, tandis que les diplômés des autres domaines s'orientent en premier lieu vers d'autres formations.

Trente mois après l'obtention de leur master en 2014, 8 % ont obtenu un diplôme supérieur ou équivalent et 8 % sont toujours en études.

Type de poursuite d'études selon le domaine du master



Source : Enquête insertion des diplômés 2014 de master, UPEM, 2017

Pour aller plus loin

GAUSSON Laetitia

L'influence des secteurs porteurs sur l'insertion des masters 2013

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE Résultat n°150, septembre 2016.

INSEE

Enquête Emploi : activité, emploi et chômage en 2015

Insee Résultats – No 183, novembre 2016

Pôle emploi

Enquête « besoins en main d'œuvre » en Ile-de-France

Pôle emploi, BMO Ile-de-France, 2016.

⁴ Les situations précaires regroupent les CDD d'une durée inférieure ou égale à 6 mois, contrats d'intérim, vacations horaires et intermittences du spectacle.